

*Compte-rendu*  
**Réunion du conseil communautaire**  
*Mardi 9 octobre 2018 à La Vernaz*

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges
<u>Essert-Romand</u> :	GAYDON Christelle (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Catherine Sophie
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et REY Emmanuel

**Procurations :**

Martine PHILIPP (Morzine) à Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER (Morzine)  
Lucien RASTELLO (Morzine) à Gilbert PEILLEX (Morzine)  
Michel RICHARD (Morzine) à Gérard BERGER (Morzine)  
Nathalie GOINE (Les Gets) à Christophe MUTILLOD (LesGets)

**Délégués présents sans droit de vote :**

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

**Délégués excusés :**

PHILIPP Martine (Morzine), RASTELLO Lucien (Morzine), RICHARD Michel (Morzine), GOINE Nathalie (Les Gets), ANTONIOZ Henri (Les Gets), MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand) et GALLAY Cyrille (DS La Forclaz)

**Délégués absents :**

COTTET Sophie (Saint Jean d'Aulps), BRAIZE Alain (Montriond), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable Urbanisme), LAPERROUSAZ Aurélien (instructeur ADS), BANCEL Alexandre (instructeur ADS), LARDY Sandra (chef de projet de territoire) et HANON Pierre (Trésorier)

**Secrétaire de séance :**

LOMBARD Gérald

**Date de convocation :** 3 octobre 2018

## 1- Installation d'un nouveau conseiller communautaire de Bellevaux

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à Emmanuel REY qui vient remplacer Régis PASQUIER, démissionnaire, en tant que conseiller communautaire pour la commune de Bellevaux.

## 2- Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2018

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion.**

## 3- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 11 septembre 2018 :

- 13 septembre 2018 : CD OTVA à Saint Jean d'Aulps
- 18 septembre 2018 : recrutement au SIAC (*Yannick TRABICHET*)
- 19 septembre 2018 : GT SCoT à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD, Sophie MUFFAT et Yannick TRABICHET*)
- 20 septembre 2018 : conseil SIAC à Allinges
- 21 septembre 2018 : commission DETR à Annecy (*Jacqueline GARIN*)
- 24 septembre 2018 : Bureau Empreintes 74 à Annecy (*Hélène RICHARD*)
- 25 septembre 2018 : Natura 2000 plateau de Loex à Taninges (*Sophie MUFFAT*)
- 25 septembre 2018 : recrutement au SIAC (*Christophe MUTILLOD*)
- 27 septembre 2018 : GT Géopark à Thonon (*Sophie MUFFAT*)
- 29 septembre 2018 : séminaire Empreintes 74 à Montrottier (*Hélène RICHARD*)
- du 3 au 5 octobre 2018 : congrès AdCF à Deauville (*Jacqueline GARIN, Sophie MUFFAT, Yannick TRABICHET et Gilbert PEILLEX*)
- 8 octobre 2018 : Comité AdM 74 à Annecy (*Jacqueline GARIN*)

## 4- Urbanisme

### **4.1 PLUi-H : nouveau débat et délibération sur le PADD**

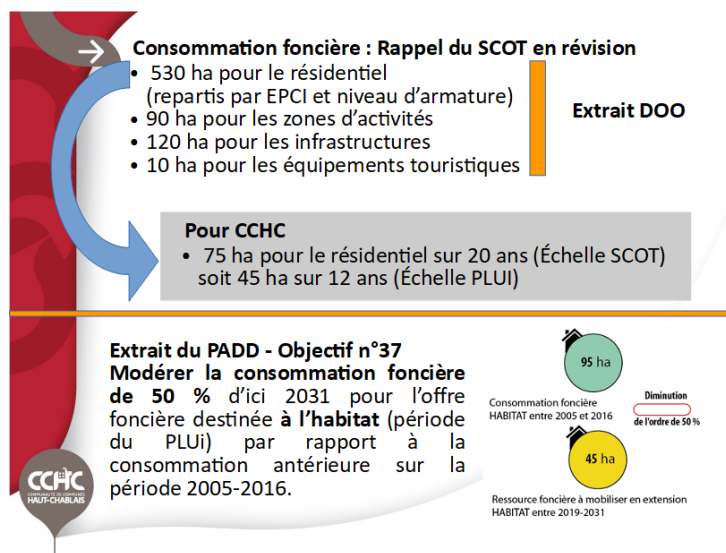
Jean-François BAILLEUX rappelle aux membres du conseil communautaire le travail réalisé jusque-là sur le PADD :

- Conférence des Maires du 9 mars 2018 : examen du PADD
  - évocation de l'adaptation aux effets du dérèglement climatique,
  - présentation des travaux du SCOT en cours de révision,
  - évocation des enveloppes urbaines, éléments fonciers et législatifs,
- Conseil Communautaire du 13 mars 2018 :
  - présentation des 4 orientations et 40 objectifs,
  - débat sur l'adaptation aux effets du dérèglement climatique,
- Réunions publiques des 23 et 24 avril 2018
- Conseil Communautaire du 12 juin 2018 : examen du PADD
- Conseil Municipal de Morzine du 20 septembre 2018 : délibération validant l'UTN d'Avoriaz

Il invite ce soir les élus à débattre à nouveau sur le PADD en tenant compte des remarques formulées le 12 juin et des modifications apportées par la suite, notamment l'UTN d'Avoriaz (demande d'inscription au SCOT en cours de révision).

Eléments complétés ou corrigés au PADD

1. **UTN structurante Avoriaz:** Suite à motion de la Commune de Morzine du 20/09/18, Objectifs n°1 et n°3 complétés.
2. **Projet d'hébergement touristique Col de l'Encrenaz:** Déjà inscrit mais précision apportée, Déclinaison n°2 complétée.
3. **Armature Urbaine:** Objectif 14 complétée selon note CDMF du 27/08/18.
4. **Volet Habitat du PADD:** Principes et axes de politique en faveur du logement et de l'habitat précisés pour être en accord avec le Code de l'Urbanisme, Objectifs n° 15 à 21 complétés selon notes CDMF du 27/08/18 et EOHS du 01/10/18.
5. **Modération de la consommation foncière:** Précision de l'objectif de réduction de 50 % pour l'habitat: l'analyse des autorisations d'urbanisme depuis 2005 fait état de 95 ha consommés pour la réalisation d'environ 1420 logements, soit 670 m<sup>2</sup> par logements. Il est prévu de mobiliser 45 ha en extension des enveloppes urbaines  
  
Pour l'économie et le tourisme, à ce stade de l'élaboration du PADD il est proposé d'afficher un chiffre de 20%, à réévaluer en fonction d'une analyse plus précise des données PC de la CCHC. Objectif n°37 corrigé.



Anne CORNIER-PASQUIER aimerait savoir par qui sont fixés ces taux de 50 % (réduction de la consommation foncière pour l'habitat) et de 20 % (réduction de la consommation foncière en matière d'économie et de tourisme). Jean-François BAILLEUX précise que le taux de 50 % est donné par l'État et repris dans le DOO du SCOT. Pour ce qui est du taux de 20 %, il s'agit d'une proposition du bureau d'études en interne qui pourrait être revue dans les mois à venir.

Gérard BERGER, pour ce qui est du dossier UTN, propose de présenter le projet lors d'une prochaine réunion du conseil communautaire. Il souligne que le projet a été accepté à l'unanimité au sein du conseil municipal de Morzine après vote à bulletin secret.

Jean-François BAILLEUX tient à préciser, concernant le point 5, que les 45 ha prévus ne le sont pas en extension de l'enveloppe urbaine mais par rapport à des zones qui ne sont pas aménagées aujourd'hui.

Jean-Claude MORAND se demande pourquoi on part sur une durée de 12 ans plutôt que sur une durée de 20 ans. Jean-François BAILLEUX précise que le PLH est élaboré pour 6 ans avec une évaluation à faire sous 3 ans pour vérifier qu'on respecte le programme établi. Selon lui, écrire un document d'urbanisme à l'échelle de 20 ans est compliqué. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une demande a été faite en ce sens à la DDT. Ils ont répondu que rien n'interdisait d'établir un PLUi pour une durée de 20 ans mais qu'ils préféreraient que la durée soit fixée à 12 ans. Une demande a également été faite auprès de CDMF (en attente de réponse). Christophe MUTILLOD souligne que la DDT a confirmé qu'il n'existait aucune temporalité réglementaire pour un PLUi. Il considère donc que c'est à la CCHC de fixer la durée qu'elle souhaite pour son PLUi.

Jean-François BAILLEUX propose de noter que les élus de la CCHC souhaitent mettre en place un PLUi sur 20 ans, à charge de dire les choses officiellement aux personnes publiques associées. Christophe MUTILLOD estime qu'il serait préférable de demander un alignement de la temporalité du PLUi sur celle du SCOT.

Yannick TRABICHET estime qu'il faut être prudent et trouver des arguments défendables pour ne pas se mettre à dos les services de la DDT.

Jacqueline GARIN prend note de la demande de modification de la temporalité du PLUi. Par contre, elle précise qu'il faudra redébattre avant l'arrêt. Une fois le document rectifié suite au débat de ce soir, il faudra que chaque commune relise le PADD et fassent remonter par écrit les choses qui auraient pu être oubliées.

Stéphane PUGIN-BRON ajoute qu'il ne faut pas nécessairement être exhaustif. Par contre, réglementairement, il faut effectivement un retour écrit pour pouvoir justifier que le PADD a bien été débattu au sein du conseil municipal de chaque commune.

Yannick TRABICHET estime qu'on ne doit pas aller trop dans les détails dans le PADD car cela risque d'être ensuite compliqué pour établir le zonage. Il ne faut pas aller au-delà de ce qui est nécessaire. Par exemple, on parle de développement des chefs-lieux ou des centre-bourgs. Ces termes ont une portée précise, alors que pour ce qui concerne la commune de Vailly, il serait préférable de développer le secteur de Sous la Côte.

Jean-François BAILLEUX rappelle que le PADD fixe des orientations, des objectifs et des déclinaisons et présente nécessairement des illustrations afin de permettre aux administrés de comprendre le document. Il précise qu'il n'est pas toujours simple de placer correctement le curseur lors de la rédaction.

Georges LAGRANGE se demande pourquoi on ne parle pas des ZA du Haut-Chablais plutôt que de parler des ZA du Vernay-Bron, d'Essert-Romand et du Pré. Stéphane PUGIN-BRON précise que ces zones sont identifiées par le DAAC en tant que zones commerciales périphériques prioritaires, d'où la nécessité de les citer dans le PADD.

Christophe MUTILLOD souligne qu'il faudra faire un point sur les OAP et estime qu'il faudrait peut-être mettre des zones UT dans le PLUi. Stéphane PUGIN-BRON précise que la réponse de la DDT sur ce point est beaucoup plus tranchée que la question de la temporalité du PLUi. Jean-François BAILLEUX rappelle que la délimitation de zones UT n'est pas l'objet du PADD et n'en est qu'une traduction réglementaire. Le PADD fixe des objectifs mais n'est pas là pour demander la création de lits chauds dans des zones UT. Par contre, il précise que ce sont les OAP qui peuvent venir orienter et même imposer des contraintes supplémentaires aux propriétaires.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que, techniquement, on peut étudier la possibilité de fixer des zones UT, mais que politiquement il faudra défendre auprès des élus du bas-chablais l'augmentation des superficies. Il rappelle la réunion du groupe de travail du SCOT du 31 octobre 2018 et invite les élus qui s'y rendront à défendre une dizaine d'ha de zones UT.

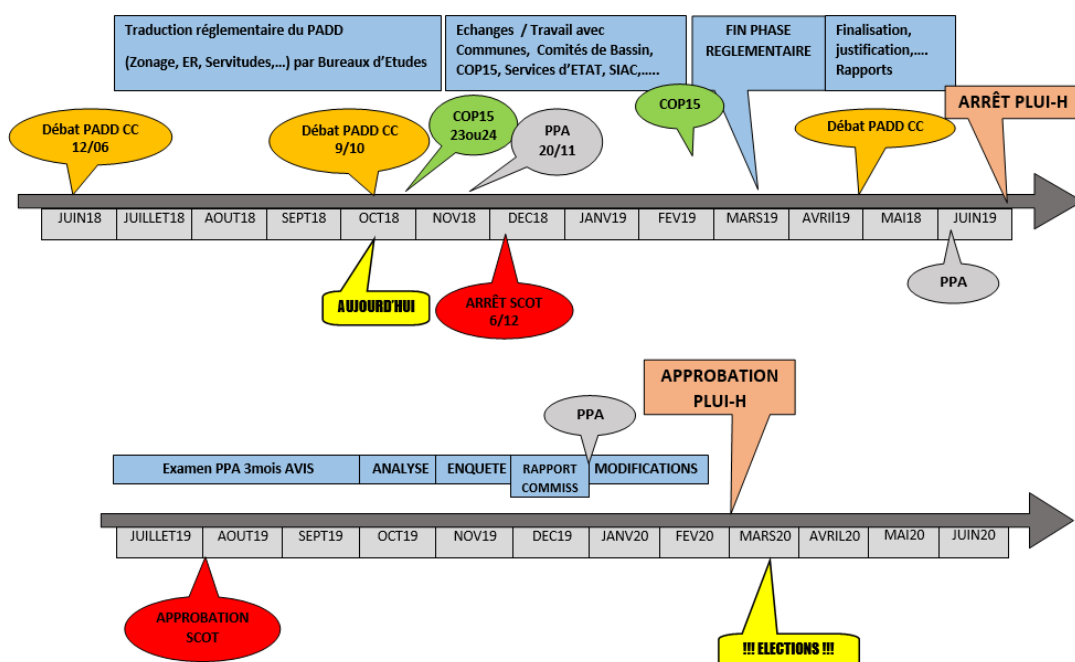
Georges LAGRANGE demande s'il est possible d'indiquer dans le PADD un projet structurant de la commune de Montriond (voirie d'accès). Jean-François BAILLEUX lui répond que dans la mesure où un projet d'aménagement ou d'équipement peut illustrer un des objectifs du PADD, alors il peut être mentionné dans le PADD. Il convient cependant de ne pas être trop prolifique en termes d'exemples afin de ne pas « noyer » le lecteur.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le PADD avec une temporalité calée sur celle du SCOT et demande l'inscription au SCOT de l'UTN d'Avoriaz.**

**Il est rappelé aux Maires qu'il convient qu'un débat sur le PADD soit mis en place au sein de leur conseil municipal et que les communes devront faire parvenir leurs remarques éventuelles dans un délai raisonnable (d'ici février 2019).**

#### 4.2 PLUi-H : point sur le calendrier de mise en œuvre

Jean-François BAILLEUX présente aux membres du conseil communautaire une proposition de calendrier de mise en œuvre du PLUi-H, l'objectif étant d'approuver le PLUi-H avant les élections de 2020.



Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'au vu de ce qui a été décidé ce soir, il va falloir que les élus (et non les techniciens ou EPODE) travaillent sur la répartition des 30ha. Il faudrait peut-être envisager de réunir à nouveau le COP15 fin novembre.

Jacqueline GARIN tient à faire une petite parenthèse suite à son déplacement au Congrès de l'ADCF au cours duquel il a été rappelé aux élus l'importance de communiquer largement auprès de l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres des EPCI, communication qui peut par exemple se faire via des forums thématiques réguliers. Elle estime qu'on a aujourd'hui des conseillers municipaux qui sont un peu largués du fait d'un manque de communication et qu'on impose trop souvent les communes aux EPCI. Elle propose de mettre en place un premier forum avec l'ensemble des conseillers municipaux sur un thème précis, par exemple le PLUi. Elle propose également que les comptes-rendus des réunions du conseil communautaire soient également, à partir de maintenant, transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Quant aux réunions du bureau, elle rappelle qu'y sont actuellement invités les Vice-présidents et certains conseillers communautaires qui ont voulu s'y associer et précise que les Maires qui ne sont pas Vice-présidents peuvent également y participer. Anne CORNIER-PASQUIER aimerait savoir si un simple conseiller communautaire pouvait également venir, car la présentation des dossiers en conseil communautaire donne parfois l'impression que tout a été ficelé en amont par le bureau. Jacqueline GARIN lui répond que le bureau a toujours travaillé en totale transparence et rappelle que les comptes-rendus de ses réunions sont systématiquement transmis à l'ensemble des conseillers communautaires. Elle précise que les réunions du bureau sont ouvertes et qu'elle peut donc, si elle le souhaite, venir y participer.

Yannick TRABICHET trouve que la mise en place de forums serait une bonne idée car elle estime que l'intercommunalité ne fonctionne que si les communes sont impliquées.

Patrick COTTET-DUMOULIN, pour en revenir au calendrier de mise en œuvre du PLUi, se demande s'il ne faudrait pas que, étant en zone touristique, l'enquête soit faite pendant les vacances. Jean-François BAILLEUX prend note de cette remarque et se penchera sur la question.

#### ***4.3 PLUi-H : position à prendre sur le sursis à statuer***

Jean-François BAILLEUX rappelle aux membres du conseil communautaire en quoi consiste le sursis à statuer.

##### Quand ?

L'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du PADD.

Pour la CCHC le premier débat sur le PADDi « Stratégie » a eu lieu le 13 juin 2017.

Un second débat a eu lieu le 12 juin 2018 incluant les « Déclinaisons »

Un troisième débat est engagé le 09 octobre 2018 portant sur la prise en compte du SCOT en cours d'élaboration et l'intégration de l'UTN structurante d'Avoriaz.

Si le PADD débattu est le point de départ, la phase « arrêt du PLUi » qui interviendra en juin 2019 soit huit mois avant l'approbation comportera des éléments plus probants pour invoquer le sursis à statuer.

##### Qui ?

A ce jour, seuls les maires ont la compétence en matière de Droit des Sols et peuvent surseoir à une demande d'autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol.

##### Pendant combien de temps ?

Le sursis à statuer doit être motivé et ne peut excéder deux ans.

Passé ce délai, sur demande du pétitionnaire confirmant son projet, le maire doit prendre sa décision dans un délai de deux mois.

##### Quelles limites ?

Le sursis à statuer ne peut être opposé sur une demande d'autorisation qu'à la condition que les constructions, installations ou opérations envisagées soient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Il en résulte qu'une décision de sursis à statuer ne peut valablement être opposée que si à la date à laquelle elle intervient, les éléments du dossier du PLUi-H sont, pour le terrain concerné par la demande

d'autorisation, suffisamment explicites pour permettre de vérifier que la construction projetée sera bien de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur Plan Local d'Urbanisme

### Pendant combien de temps ?

Le terrain concerné par une demande doit être identifié dans le PADD comme devant être préservé au titre des objectifs inscrits. Peu de projets sont susceptibles d'être pris en compte mais il convient d'être vigilant pour ne pas compromettre les actions à intervenir suite à l'approbation du PLUi-H. Lorsque le zonage sera arrêté (juin 2019), les sursis seront beaucoup plus légitimes.

Patrick COTTET-DUMOULIN se demande s'il faut voir le sursis à statuer comme une possibilité ou comme une obligation. Il estime qu'il sera très difficile de l'exercer et qu'il faudra savoir assumer.

Jean-François BAILLEUX souligne que le conseil communautaire n'a pas à délibérer ce soir sur l'exercice du sursis à statuer. Par contre, il invite tous les élus à être vigilants et se poser la question à chaque demande de permis pour savoir si la demande est conforme ou non au PADD du PLUi.

### Evocation de la cristallisation des droits à construire

Jean-François BAILLEUX informe les élus des possibilités que donnent les divisions parcellaires en vue de lotir, cette disposition, dans le cadre de création de lotissements, cristallisant les droits à bâtir pendant cinq ans. Georges LAGRANGE considère qu'il y a nécessité pour cela de déposer une demande de Permis d'Aménager. Christophe MUTILLOD demande à ce que le service Urbanisme soit précis sur ce point afin d'avoir une réponse claire à donner aux administrés.

Jean-François BAILLEUX indique qu'une note rédigée par le service sur ce sujet est en cours de finalisation et qu'elle sera transmise à l'ensemble des maires. Il confirme que selon les cas une Déclaration Préalable de division (en vue de lotir) est suffisante et que le Permis d'Aménager ne s'impose pas systématiquement.

### Financement du service instruction

Madame la Présidente tient à revenir sur les propos qu'elle a entendus lors de la dernière réunion du conseil communautaire concernant le financement du service d'instruction des ADS par les communes. Elle propose que la CCHC prenne en charge, à compter de l'arrêt du PLUi-H en 2019, 50 % du coût du service, puis 100 % en 2020 une fois le PLUi-H approuvé.

## **5- Personnel**

### ***5.1 Services administratifs : proposition de réorganisation et de mutualisation***

Madame la Présidente tient tout d'abord à s'excuser pour la dernière réunion du conseil communautaire et convient que la présentation qui avait été faite concernant la proposition de mutualisation du poste de DGS n'avait pas été suffisamment travaillée en amont. Elle souligne que la question a été abordée depuis en bureau communautaire.

### Pourquoi mutualiser aujourd'hui ?

- parce que les services de la CCHC, du fait de transfert de compétences sans transfert de cadres, sont en flux tendus :
  - retard important dans les marchés publics (d'où la création d'un poste d'acheteur public),
  - gestion au coup par coup des bâtiments (pas de suivi sur le long terme ni d'anticipation des opérations réglementaires et des opérations d'entretien),
  - retard en matière de RH (pas de plan de formation...),
- parce qu'on ne peut pas répondre de manière satisfaisante aux demandes d'aide des communes en matière de RH et de marchés publics,
- parce qu'il y a nécessité de maîtriser les dépenses de personnel tout en gardant des services publics efficaces : 1/2 etp du DGS à financer en moins (et ainsi conserver des marges de manœuvre en investissement),
- parce qu'il y a des opportunités à saisir, opportunités qui ne vont pas se reproduire de sitôt :
  - départ du DGS de Morzine au 1<sup>er</sup> octobre 2018,
  - départ en retraite de la DGS du SIVOM au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Quelle organisation pour améliorer l'efficacité de la CCHC ?

- Recadrage du rôle du DGS uniquement vers :
  - le management des équipes,
  - l'application par les services de la politique décidée par les élus,
  - le développement de la mutualisation notamment en matière de RH et de marchés publics,
- Poursuite du développement de l'autonomie des cadres de la CCHC (formations depuis 2 ans et réalisation progressive des budgets),
- Création d'un poste d'acheteur public :
  - réalisation des marchés de la CCHC (de la publication au suivi) en relation avec le chef du service concerné,
  - aide aux communes (conditions à définir),
  - libération de temps pour le responsable administratif.

## Opérations sans impact budgétaire

- Gestion du SIVOM de la Vallée d'Aulps par la CCHC
  - gestion du personnel et suivi comptable, budgétaire et administratif par le responsable administratif de la CCHC en lien avec la DST du SIVOM,
  - RH (paies et carrières) par la CCHC (+ renfort comptable ponctuel car 1 seul administratif au SIVOM),
- Création d'un poste de responsable/gestionnaire des bâtiments de la CCHC
  - mise à disposition d'un agent du SIVOM en sous-charge du fait de la forte diminution des travaux à partir de cet automne,
  - amélioration de la prévision et de la gestion des programmes d'entretien fait par les entreprises et en régie,
  - suivi des obligations réglementaires en matière de bâtiment,
  - libération de temps du conducteur de travaux pour qu'il se concentre plus sur la voirie (travaux, organisation, aide aux communes).
- Comptabilité et gestion du SIVU du Val d'Hermone déjà faite par la CCHC pour 2 000 €/an
- Comptabilité des OT sous compétence communautaire :
  - OTVA : comptabilité déjà faite pour 2 000 € par an,
  - OTAdL : comptabilité à faire pour 2 000 € par an (sous réserve de l'accord du Comité de Direction). Cela permettrait de libérer du temps « touristique » pour la directrice.

## Objectifs et garde-fou de la mise en œuvre de cette réorganisation

- Développer la mutualisation à court et moyen terme entre la CCHC ET TOUTES LES COMMUNES MEMBRES (mise à disposition de personnel, transfert de personnel communal à la CC, création de services communs, prestation de service...) afin d'avoir un service public moderne, efficace et à un coût acceptable,
- Création d'un COPIL mutualisation :
  - composé d'élus volontaires représentant toutes les strates des communes membres,
  - chargé de suivre trimestriellement l'avancée des projets de mutualisation (validation, réorientation, priorités...),
- DGS mutualisé jusqu'au 31 décembre 2019 avec possibilité de rompre la convention au 30 juin 2019 si la mise en œuvre se trouvait être non satisfaisante (temps DGS insuffisant, collectivité insatisfaite, mutualisation des autres services pas assez travaillée...).

## Organisation du poste de DGS à Morzine

- Rôle du DGS :
  - management des équipes en lien avec la DGA et la DRH,
  - application par les services de la politique décidée par les élus et notamment la mise en œuvre des grands projets.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de délibérer sur l'ensemble du projet de réorganisation et de mutualisation qui vient de lui être présenté :

- la mise à disposition de Stéphane PUGIN-BRON, pour 50 % de son temps de travail, au profit de la commune de Morzine, pour y assurer les fonctions de DGS, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 décembre 2019 avec clause de révocation au 30 juin 2019,
- la mise à disposition de Charles-Henri MONTET, pour 2 heures par semaine, au profit du SIVOM de la Vallée d'Aulps, pour y assurer les fonctions de DGS, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- la mise à disposition de Julie BEDROSSIAN, agent du SIVOM de la Vallée d'Aulps, au profit de la CCHC pour y assurer, à 80 %, les fonctions des responsable Bâtiments,
- la gestion du SIVOM de la Vallée d'Aulps par la CCHC (administration, finances, budget, paie et RH) du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.
- la création d'un COPIL « Mutualisation » qui sera chargé de suivre et de valider les projets de mutualisations à mener entre la CCHC et ses communes membres.

Jacqueline GARIN estime que, lors des derniers transferts de compétences, le personnel n'a pas été assez impliqué. Concernant la problématique des bâtiments, elle rappelle que ce n'est pas au DGS de s'en occuper et qu'il faudra vite travailler sur le sujet (à la CCHC comme dans les communes) afin que tous nos bâtiments soient à jour des contrôles réglementaires qui s'imposent.

Gérard BERGER rappelle que la mutualisation du poste de Stéphane PUGIN-BRON fait suite à l'opportunité présentée par le départ du DGS de la commune mais précise que la commune dispose maintenant d'une DGA et que l'absence du DGS lorsqu'il sera à la CCHC ne sera donc pas un problème pour la commune.

Jacqueline GARIN, concernant la diminution du temps de travail du DGS à la CCHC, précise que ce point a été abordé avec plusieurs techniciens de la CCHC et rappelle qu'il faudra juste que les cadres se responsabilisent encore plus afin de ne pas passer par le DGS pour des points qu'ils peuvent traiter directement.

Anne CORNIER-PASQUIER trouve que la présentation qui a été faite ce soir est bien défendue. Par contre, elle trouve qu'elle est un peu en contradiction avec les propos qu'elle a pu entendre au sujet de chefs de service qui sont déjà en surcharge de travail. Par ailleurs, on ne dispose d'aucune simulation financière et elle se dit inquiète quant à l'objectivité du directeur qui se retrouvera sur 2 plans. Par contre, elle souligne qu'il est bien d'avoir penser à mettre un garde-fou.

Yannick TRABICHET est pour la mutualisation entre la CCHC et ses communes, notamment sur les marchés publics, mais trouve que le projet présenté ce soir est un peu fourre-tout et ne croit pas à une mutualisation du poste du DGS. Georges LAGRANGE est un peu du même avis mais n'est pas contre tenter l'expérimentation.

Hélène RICHARD n'est pas inquiète sur cette réorganisation à partir du moment où les binômes « Vice-président / chef de service » fonctionnent bien.

Patrick COTTET-DUMOULIN aimerait savoir jusqu'où ira la prestation qui sera rendue en matière de marchés publics pour les communes intéressées et si celle-ci ira jusqu'au suivi financier et à la libération des retenus de garantie. Charles-Henri MONTET précise que l'objectif n'est pas de remplacer les secrétaires de mairie sur tout ce qu'elles font en matière de marchés publics et que ce qui est envisagé pour le moment est d'assurer un appui à la rédaction des dossiers de consultation et à la publication des marchés. Il précise que la personne qui a été recrutée aura déjà en charge les marchés publics de la CCHC et qu'il faudra peut être recruter à nouveau en fonctions des attentes et des besoins des communes.

Henri-Victor TOURNIER aimerait savoir si toutes les communes devront passer par la CCHC pour leurs marchés publics, car il estime qu'il en a pas besoin pour sa commune. Jacqueline GARIN lui répond que ce service ne sera mis en place que pour les communes intéressées, comme c'est le cas pour l'instruction des ADS.

Madame la Présidente, suite au débat, demande maintenant aux membres du conseil communautaire, de délibérer sur cette proposition globale de réorganisation et de mutualisation.



Yannick TRABICHET et Romain GURLIAT regrettent que le vote porte sur l'ensemble du projet de mutualisation et se voient donc contraints de voter contre.

Henri-Victor TOURNIER, Christelle GAYDON et Patrick COTTET-DUMOULIN s'abstiennent.

**Le conseil communautaire, à la majorité (21 votes pour, 2 votes contre et 3 absentions), approuve la proposition de réorganisation et de mutualisation telle qu'elle lui a été présentée et autorise Madame la Présidente à signer toutes les conventions nécessaires.**

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'un mail sera envoyé à toutes les communes afin de recenser les noms des élus municipaux qui souhaitent participer au COPIL mutualisation.

## ***5.2 Services techniques***

### ***5.2.1 Création d'un emploi permanent d'adjoint technique***

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en vue de la stagiairisation de Romain VERNAY, agent technique affecté au service Déchets.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.**

### ***5.2.2 Création d'emplois non permanents d'agents technique pour accroissement saisonnier d'activité***

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer des emplois d'agents techniques non permanents pour accroissement saisonnier d'activité :

- service Sentiers :
  - 1 poste du 25 octobre au 16 novembre 2018,
  - 3 postes du 1<sup>er</sup> au 16 novembre 2018,
- service Déchets / Coursives Avoriaz :
  - 1 poste du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019 à 14h hebdomadaire,
  - 1 poste du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019 à 18h hebdomadaire,
  - 5 postes du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019 à 35h hebdomadaire,
  - 5 postes du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2019 à 35h hebdomadaire,
- service Voirie : 2 postes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018 à 35h hebdomadaire.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création des ces emplois.**

### ***5.2.3 Voirie : mise à disposition d'un agent technique de Morzine***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un agent technique de Morzine, Philippe TRICOT, est actuellement mis à disposition de la CCHC jusqu'au 31 octobre 2018. Il propose de poursuivre cette mise à disposition pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019, sachant que ce poste continuera d'être mutualisé entre la CCHC et la commune de La Vernaz.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette mise à disposition.**

## ***5.3 Passation d'une convention de prestation de service avec le SIAC***

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que Violaine CARILLON, qui remplace Marion CAZENAVE (28h par semaine) jusqu'au 30 novembre 2018 a été recrutée à mi-temps par le SIAC pour l'assistance à la rédaction du SCOT pendant 6 mois. Il propose, afin de concilier les intérêts de tous :

- de passer une convention de prestation de service avec le SIAC du 15 octobre au 30 novembre 2018 pour 14h par semaine,
- de conserver 21h par semaine du temps de travail de Violaine CARILLON pour la CCHC.

Au 1<sup>er</sup> décembre, il précise que Violaine CARILLON sera recrutée directement par le SIAC à mi-temps et pourra reprendre le cas échéant l'activité partielle qu'elle exerçait jusque là pour la commune de Vailly.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cette convention avec le SIAC.**

## **6- Finances**

### ***6.1 ZA Le Pré à Montriond : versement d'un fonds de concours à la commune pour des travaux d'ENEDIS***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une convention avait été passée en début d'année entre la CCHC et la commune de Montriond afin de prévoir un cofinancement pour la réalisation par la commune d'un transformateur électrique desservant à 50 % la ZAE du Pré, compétence communautaire. Conformément à cette convention, il propose que la CCHC verse un fond de concours dans les conditions suivantes :

- Coût des travaux: 27 807,50 € TTC
- FCTVA : 4 561,54 €
- Fonds de concours de la CCHC : 11 622,98 €
- Autofinancement de la commune de Montriond : 11 622,98 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement du fonds de concours dans les conditions qui lui ont été présentées.**

### ***6.2 Musées de Bellevaux : nouveaux tarifs***

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter de nouveaux tarifs pour la boutique des musées de Bellevaux :

Articles	Prix fournisseur H.T.	Coefficient	Prix de vente Boutique TTC
Carte postale	0,13 €	3	0,40 €
Magnet	1,35 €	2,60	3,50 €
Peluche marionnette	2,90 €	2,75	8 €
Grande peluche cerf / Chamois	5,00 €	2,40	12 €
Cœurs déco X 3	2,70 €	2,40	6,50 €
Grand cœur déco bois	2,90 €	2,75	8 €
Petite boule à neige Savoie	1,75 €	2,85	5 €
Grande boule à neige Savoie	2,90 €	2,75	8 €
Marque-page bois	1,50 €	2,33	3,50 €
Taille crayon bois animaux	2,10 €	2,14	4,50 €
Veilleuse marmotte	9,95 €	1,90	19 €

Il propose également de fixer un nouveau tarif d'entrée pour les écoles participant au parcours culturel mis en place par la CCHC : 1,20 € par enfant.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui ont été présentés.**

### ***6.3 DDVA : nouveaux tarifs***

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter de nouveaux tarifs pour les produits qui seront vendus lors du marché monastique des 26 et 27 octobre 2018 (voir annexe).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui ont été présentés.**

### ***6.4 ARTACLIM : remboursement des frais de déplacement des élus pour le séminaire des 15 et 16 octobre 2018: nouveaux tarifs***

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire de l'organisation d'un séminaire à Chambéry les 15 et 16 octobre 2018, séminaire consacré à un partage d'expériences sur les enseignements à tirer des événements météorologiques de janvier 2018 dans les Alpes du Nord. Il insiste sur la nécessité pour la communauté de communes d'être présente et propose que la CCHC prenne en charge les frais engagés par les élus qui s'y rendront, à savoir Hélène RICHARD et Sophie MUFFAT.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de rembourser les frais engagés par les 2 élus dans le cadre de leur déplacement au séminaire.**

### **6.5 Voirie : versement d'un fonds de concours par la commune de Bellevaux**

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire que la commune de Bellevaux souhaite apporter un fonds de concours de 20 000 € à la CCHC pour des travaux d'investissement de voirie réalisés en 2018 pour un montant de 54 376,20 € :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • dévoiement de chaussée route de La Côte : | 13 411,80 € TTC |
| • travaux d'enrobés route d'Hirmentaz :     | 32 551,20 € TTC |
| • travaux d'enrobés La Cheterie :           | 8 413,20 € TTC  |

Il souligne que le versement de ce fonds de concours est possible, son montant ne dépassant pas la part de financement assurée par la CCHC.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement par la commune de Bellevaux d'un fonds de concours de 20 000 euros.**

## **7- Accueil des saisonniers**

### **7.1 Location des campings**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de passer, comme chaque année, une convention avec la commune de la Baume et une convention avec Mme MARULLAZ en vue de la location des 2 campings pour l'accueil hivernal des travailleurs saisonniers :

- Camping de La Baume
  - location à la commune de La Baume du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019 pour 35 emplacements au prix de 20 000 € (idem hiver 2017/2018)
  - loyer mensuel pour 1 emplacement et 1 occupant : 150 € (130 € hiver 2017/2018)
  - loyer mensuel pour 1 emplacement et 2 occupants : 185 € (170 € hiver 2017/2018)
- Camping du Pré à Montriond
  - location à Martine MARULLAZ du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2019 pour 7 emplacements au prix de 14 000 € (12 910 € hiver 2017/2018)
  - forfait saison pour 1 emplacement et 1 occupant : 1 000 €
  - forfait saison pour 1 emplacement et 2 occupants : 1 200 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui ont été présentés et autorise Madame la Présidente à signer les conventions nécessaires.**

### **7.2 Location de l'auberge du Cloret**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de passer, comme chaque année, une convention avec la commune d'Essert-Romand en vue de la location de l'auberge du Cloret pour l'accueil hivernal des travailleurs saisonniers :

- location du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2019 pour 8 studios au prix de 9 000 € (10 000 € pour 10 studios en hiver 2017/2018)
- loyer pour 1 studio : 360 €/mois pour 5 mois incompressibles (idem hiver 2017/2018)
- frais de gestion : 10 % des loyers (idem hiver 2017/2018)
- forfait ménage de 190 € si le studio n'est pas rendu propre (nouveau tarif).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui ont été présentés et autorise Madame la Présidente à signer les conventions nécessaires.**

Christelle GAYDON tient à faire remarquer que l'auberge est un bâtiment appartenant à la commune d'Essert-Romand. Elle aurait aimé être informée au préalable de la nécessité de changer des vannes thermostatiques.

*Après recherche, l'installation de vannes thermostatiques avait bien été abordée (et actée en compte-rendu) lors d'une réunion qui a eu lieu le 23 mars 2015 en présence d'élus d'Essert-Romand.*

### **7.3 Acquisition de studios à Avoriaz**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC recrute chaque année des agents saisonniers afin d'assurer notamment le ramassage des ordures ménagères et l'entretien des coursives publiques à Avoriaz. Afin d'être en mesure d'héberger sur place ces saisonniers, et après avis favorable du Bureau, il fait part d'une proposition d'acquisition par le service déchets de 3 studios actuellement en vente sur la station :

- 1 studio de 15,5 m<sup>2</sup> (bâtiment Portes du Soleil) : 75 000 €
- 1 studio de 17 m<sup>2</sup> (bâtiment Portes du Soleil) : 85 000 €
- 1 studio de 20 m<sup>2</sup> (bâtiment Vivace) : 105 000 €

Il précise qu'une demande de financement de 40 % sera déposée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de sa politique envers les saisonniers.

Jean-Claude MORAND souligne que l'acquisition du studio de 15,5m<sup>2</sup> n'est plus d'actualité car il y avait beaucoup trop de travaux à prévoir. Il tient à préciser que, jusqu'à l'hiver dernier, la CCHC prenait en location plusieurs studios appartenant à la commune de Morzine mais que la commune n'est pas en mesure de tous les relouer cet hiver, d'où ce projet d'acquisition.

Anne CORNIER-PASQUIER ne souhaite pas remettre en cause la politique menée envers les saisonniers mais voudrait dire que la vallée du Brevon n'est pas concernée par cette problématique. Au vu des sommes engagées, elle estime qu'il faudrait réfléchir à des investissements compensatoires sur la vallée du Brevon pour rétablir l'équilibre.

Jean-Claude MORAND tient à préciser que les studios seraient financés par le service Déchets. Il précise que la politique menée en matière de déchets impacte également la vallée du Brevon et rappelle que le taux de la TEOM des 4 communes du Brevon diminue chaque année.

Patrick COTTET-DUMOULIN se demande s'il s'agit d'une bonne opération d'un point de vue financier. Jean-Claude MORAND lui répond que les 2 studios en question ont été entièrement refaits.

Jean-Louis VUAGNOUX invite les élus à être prudents en matière de communication. Romain GURLIAT le rejoint sur ce point car il faudra pouvoir expliquer aux habitants du Brevon pourquoi la CCHC met à disposition son DGS à la commune de Morzine et achète des studios à Avoriaz.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le bureau avait validé de telles acquisitions sous réserve qu'elles restent cantonnées à Avoriaz compte-tenu de la spécificité de la station en terme d'accessibilité hivernale. Jacqueline GARIN ajoute que, s'il n'y a pas de subvention régionale, alors il faudra peut-être envisager de réexaminer le taux de TEOM pratiqué sur Avoriaz.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'acquérir les 2 studios dans les conditions qui lui ont été présentées.**

### **8- Questions diverses**

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER rappelle qu'une marche aura lieu à Morzine le 27 octobre 2018 dans le cadre d'Octobre Rose.

Jean-Louis VUAGNOUX ajoute qu'une « Rando Rose » aura également lieu le 13 octobre 2018 à Bellevaux autour du Lac de Vallon.

**Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le mardi 13 novembre 2018 à Essert-Romand (dans les locaux du SIVOM de la Vallée d'Aulps).**

Le Biot, le 15 octobre 2018

La Présidente